Décharge 2009: Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail EUROFOUND

2010/2167(DEC) - 20/07/2010 - Document de base non législatif

OBJECTIF : présentation par la Commission des comptes annuels consolidés de l'Union européenne pour l'exercice 2009 – étape de la procédure de décharge 2009.

Analyse des comptes de la **Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (EUROFOUND)**.

CONTENU : le présent document de la Commission porte sur les comptes consolidés de l'Union européenne relatifs à l'exercice 2009 élaborés sur la base des informations fournies par les institutions, organismes et agences de l'UE, conformément à l'article 129, par. 2, du règlement financier applicable au budget général de l'Union, en ce compris par la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (EUROFOUND).

Pour 2009, les tâches et budget de cette agence se présentaient comme suit :

- **description des tâches de la Fondation** : EUROFOUND, dont le siège est situé à Dublin, a été créée en vertu du règlement (CEE) n° 1365/75 du Conseil et a pour principale mission de contribuer à la conception et à l'établissement de meilleures conditions de vie et de travail dans l'Union par une action visant à développer et à diffuser les connaissances propres à ce domaine;
- **budget de la Fondation pour l'exercice 2009** : le budget 2009 de la Fondation s'élevait à 20,2 millions EUR, contre 21 millions EUR en 2008. À la fin de l'exercice 2009, la Fondation employait 94 agents, contre 87 l'année précédente.

Pour connaître le détail des comptes définitifs de la Fondation se reporter à l'adresse suivante:

http://www.eurofound.europa.eu/about/publicaccess/categories/finance/index.htm